

**Projet pilote de fourniture de semences améliorées de maïs par la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA) aux producteurs de coton de l'Est du Burkina Faso**

**MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU  
MASTER II EN INGENIERIE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**MASTER SPECIALISE EN INNOVATION ET DEVELOPPEMENT DES SOCIETES**

-----

Présenté par :

**Boureima SANON**

**Master II IDS**

Encadré par :

**Judicaël MILLOGO**

**Consultant**

**Promotion [2011/2012]**

## SOMMAIRE

Promotion [2011/2012].....	- 1 -
SOMMAIRE .....	- 1 -
DEDICACE.....	- 2 -
<b>Remerciements</b> .....	- 3 -
LISTE DES TABLEAUX .....	- 4 -
LISTE DES GRAPHIQUES.....	- 4 -
LISTE DES CARTES .....	- 4 -
SIGLES ET ABBREVIATIONS .....	- 5 -
RESUME .....	- 6 -
INTRODUCTION GENERALE.....	- 8 -
LA SOCIETE COTONNIERE DU GOURMA.....	- 18 -
II.1.    PRESENTATION DE LA ZONE DE L'ETUDE .....	- 20 -
II.2.    MÉTHODOLOGIE .....	- 23 -
LA DESCRIPTION DU PROJET .....	- 25 -
III.1.    L'EXPERIENCE DE LA SOCOMA DANS LE MAÏS .....	- 25 -
III.2.    LES OBJECTIFS DU PROJET.....	- 26 -
III.3.    LES RÉSULTATS ATTENDUS .....	- 26 -
LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET .....	- 27 -
IV.1.    LE CHOIX DE LA CIBLE .....	- 27 -
IV.2.    LA FORMATION DES PRODUCTEURS.....	- 27 -
IV.3.    LA MISE À DISPOSITION DES INTRANTS À CRÉDIT .....	- 28 -
IV.4.    LE SUIVI-ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE.....	- 29 -
LES RESSOURCES NECESSAIRES .....	- 31 -
V.1.    LES RESSOURCES HUMAINES.....	- 31 -
V.2.    LES RESSOURCES MATERIELLES .....	- 32 -
V.3.    LES RESSOURCES FINANCIÈRES.....	- 34 -
Tableau 3: Cadre logique du projet pilote.....	35
LES RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION .....	37
Tableau 5 : Budget estime de la contribution du programme .....	39
Tableau 6 : Chronogramme des activités.....	42
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	44
BIBLIORGRAPHIE.....	45
ANNEXES.....	46

## **DEDICACE**

A ma mère, Feue **Sita DIAKITE**, qui ne verra jamais ce mémoire et d'autre fruit qu'elle a pourtant mis en terre. Paix à ton âme

A mon défunt père, **Salia SANON**, toi qui n'as jamais cessé de croire en l'école et qui as été un exemple d'abnégation et de travail pour moi, tu nous as quittés trop tôt. Paix à ton âme.

A ma femme, **Korotimi Djouma Caroline OUEDRAOGO** et à mes merveilleux enfants **Yasmina Minata, Rachid Titianma Salia, Naila Shakira SANON**, vous êtes mon inspiration.

A mes frères et sœurs et à mes collègues et collaborateurs, vos soutiens ont été d'un apport incommensurable pour moi.

**A tous ceux qui ont foi en l'amitié, en la solidarité et en l'école, je vous dédie ce document qui, sans nul doute va contribuer un temps soit peu à mettre une pierre au projet de construction national du Burkina Faso.**

## Remerciements

Je consacre cette page à tous ceux qui m'ont apporté leurs indispensables contributions à l'élaboration de ce document ;

Mes fraternels remerciements d'abord à **Judicaël MILLOGO**, pour sa constante disponibilité et sa franche collaboration

Mes sincères remerciements s'adressent tout d'abord à Monsieur **Stefan KASCHELRIESS-MATHESS**, à Madame **Sarah GOETZ** puis à Madame **Andrea SOME-WILHEMI** avec qui j'ai entamé une riche carrière professionnelle à la coopération technique Allemande(GIZ) et auprès de qui j'ai énormément appris par votre collaboration.

A l'**Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina(UNPCB)**, pour m'avoir mis dans le bain professionnel très tôt et d'accepter être l'arbre qui porte les fruits d'aujourd'hui.

Ma reconnaissance et mes remerciements s'adressent bien aussi à Monsieur **Ali COMPAORE** Directeur General de la SOCOMA et ses collaborateurs **Louis YE, Ahmadou ZOMA** qui m'ont apporté leurs appuis et conseils précieux dans le cadre de ce travail.

Enfin,

A toute l'équipe de **2IE** pour cette initiative de formation dédiée aux professionnels et ne résidents pas forcément à Ouagadougou, lieu du campus, je ne saurai vous remercier tant vous avez comblé un besoin qui était inaccessible par mes engagements professionnels.

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Compte d'exploitation prévisionnel d'un ha de maïs.....	- 14 -
Tableau 2 : Multiplication de semences de maïs en milieu paysan par an.....	- 25 -
Tableau 4 : Risques identifiés et mesures d'atténuation.....	38

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique 1 : Importance de la production du maïs dans la Région de l'Est.....	- 15 -
Graphique 2 : Moyenne de la production en tonnes, entre 2010 et 2014.....	- 16 -

## **LISTE DES CARTES**

Carte 1 : Les sociétés cotonnières du Burkina et leurs zones d'intervention.....	- 19 -
Carte 2 : Région administrative de l'Est du Burkina Faso.....	- 20 -

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>Sigle</b>	<b>Signification</b>
<b>2IE</b>	Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
<b>AICB</b>	Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina
<b>APROCOB</b>	Association Professionnelle du Coton du Burkina
<b>ATC</b>	Agent Technique Coton
<b>CC</b>	Correspondant Coton
<b>CFDT</b>	Compagnie Française pour le Développement des Textiles
<b>CT-CNSA</b>	Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire
<b>DGPER</b>	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
<b>DPC</b>	Direction de la Production Cotonnière
<b>DRASA</b>	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
<b>DRED</b>	Direction Régionale de l'Economie et du Développement
<b>FBS</b>	Farmers Business School
<b>GPC</b>	Groupement de Producteurs de Coton
<b>H/J</b>	Homme-Jour
<b>Ha</b>	Hectare
<b>INERA</b>	Institut de l'Environnement et Recherches Agricoles
<b>INSD</b>	Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>IRCT</b>	Institut de Recherches du Coton et des Textiles
<b>IUCN</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RGPH</b>	Recensement général de la population et de l'habitation
<b>SOCOMA</b>	Société Cotonnière du Gourma
<b>SONAGESS</b>	Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité
<b>UDPC</b>	Union Départementale de Producteurs de Coton
<b>UNPCB</b>	Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina
<b>UPPC</b>	Union Provinciale de Producteurs de Coton

## RESUME

Le Burkina Faso enclavé dans le bassin du fleuve Niger dont les réalités agro climatiques et les isohyètes le rende propice à la production du coton. Le pays a une forte histoire avec culture de rente, lui permettant de garder longtemps la première place de premier pays producteur de coton en Afrique après l’Egypte. L’importance socio-économique de la spéculation et des facteurs cités plus haut laisse prévoir une sorte de dépendance poussée de la majorité des populations et des politiques de développement au coton. Paradoxalement, une certaine opinion publique voit au coton principale culture de rente, la cause des problèmes de notre sous-développement agricole donc du développement global du pays.

Ainsi lors de la crise alimentaire des campagnes 2007 /2008 par exemple, les uns ont opiné sur la responsabilité d’une politique qui semble tout coton dans le pays tandis que les acteurs de la filière coton voient en leur filière, le principal moteur de l’évolution, du niveau d’équipements des exploitations agricoles au Burkina-Faso donc du développement du monde rural.

Ayant entamé et fait l’essentiel de notre carrière professionnelle dans cette filière cotonnière, nous avons aussi notre position dans ce débat. **Nous** nous sommes alors posé un certain nombre de questions mais surtout dit que **nous** pouvons proposer un juste milieu. Ce juste milieu pour cette situation de crise alimentaire nationale serait de dire de ne pas fourvoyer les filières de rentes notamment celle cotonnière au vu de son importance socio-économique, mais surtout de travailler à mieux l’impliquer dans l’objectif global d’assurer une disponibilité alimentaire pour l’ensemble de la population.

Le choix du maïs s’est rapidement imposé au vu des réalités agro climatiques et pour les raisons suivantes, il s’adapte à nos sols tout en étant l’une des spéculations **les plus** rependues. Il présente enfin une marge de progression en termes de productivité assez élevée. Il s’est agi de proposer à travers **notre** partenaire un schéma pilote d’accompagnement de la politique de production alimentaire par une société cotonnière qui a normalement une vocation autre.

L’approche a consisté à travers une revue bibliographique, des enquêtes individuelles, des focus groups de connaître l’existant des exploitations à base coton et de leurs producteurs, leurs besoins et les perspectives. Elle a permis de recueillir des informations **avec de** très grands détails auprès des **acteurs** et toutes les parties prenantes **cibles**.

- ❖ Le caractère très prononcé de polyculture de des exploitations agricoles, une exploitation plusieurs spéculations agricoles ;
- ❖ La corrélation directe positive entre niveau de production cotonnière et quantité de céréales (accessibilités aux intrants coton et aux formations);
- ❖ La corrélation directe positive entre niveau d’équipements et pratiques avec le niveau de production ;
- ❖ Persistance d’anciennes pratiques paysannes, non adoption de semences plus performantes, mais aussi inaccessibles pour certains ;

Commenté [U1]: Revoir la phrase

Commenté [IS2R1]: Corrigé

Commenté [U3]: Pedologie est une science

Commenté [IS4R3]: Corrigé

Commenté [U5]: Auprès des acteurs

Commenté [U6]: Revoir le lien avec la suite des idées pour améliorer la compréhension

Commenté [IS7R6]: Corrigé

- ❖ Quasi absence d'encadrement donc de formations sur les BPA pour les spéculations non coton pour la majorité des producteurs ;
- ❖ Absence de stratégie formelle de commercialisation pour les productions alimentaires

Ainsi les réflexions ont porté sur la mise en place d'un projet pilote d'accompagnement de ces exploitations dans la production céréalière et l'existant avec la société cotonnière impliquant l'ensemble des acteurs de la localité pour donner plus de chance de réussite.

Le projet pilote apporte des expertises extérieures en terme de formations sur des besoins de renforcements, la mise en place d'un fond intrant pour faciliter l'accès aux intrants des producteurs cibles, la fourniture de semences les premières années une équipe de projet, des équipements, la mobilisation de certains cadre de la SOCOMA comme leur contributions et enfin la mise en relation commerciale pour profiter des prix optimaux.

**Mots clés :** Semences de maïs, exploitation cotonnière ; céréales

## INTRODUCTION GENERALE

Historiquement imposée durant la période coloniale en Afrique occidentale et centrale, la production cotonnière s'est continuellement développée même après les indépendances avec l'appui de la Compagnie Française pour le Développement des Textiles (CFDT) et de l'Institut de Recherches du Coton et des Textiles Exotiques (IRCT). Le coton constitue aujourd'hui avec le cacao et le café, les plus importants produits d'exportation agricole en Afrique au sud du-Sahara.

L'Afrique sub-saharienne est le cinquième plus grand exportateur mondial de coton, cultivé par plus de 3 millions de producteurs et plus de 20 millions de personnes dans la sous-région dépendent de cette culture.

En effet, le coton est cultivé par plus de 3 millions de producteurs en l'Afrique sub-saharienne selon Dardel (2018), faisant d'elle le 5ème exportateur mondial de coton. Avec une telle source de revenus et d'emploi, le coton constitue un important levier pour l'économie de ces pays africains producteurs de coton. Du point de vue social, les retombées de la culture du coton sont aussi énormes, environ 20 millions de personnes dépendent directement ou indirectement de cette culture dans la sous-région ouest africaine (Dardel 2018).

Au Burkina Faso c'est une large part de la population active rurale (entre 15 et 20%) qui tire directement ses revenus du secteur du coton. En effet, en 2013 ce secteur comptait pour 3,5% du PIB et représentait 18% des exportations de marchandises. Il est important de souligner qu'avant l'avènement du boom aurifère ce ratio avoisinait 60% (Kaminski, 2013).

Cependant, au-delà de l'importance que revêt le secteur du coton pour l'économie du Pays, l'agriculture burkinabè en elle-même reste dominée par de petites exploitations familiales de moins de 5 ha, la moyenne est estimée à 2,5 ha pratiquant une agriculture de subsistance, extensive, faiblement mécanisée et orientée vers la production céréalières (sorgho, mil, maïs, riz, fonio). Ces céréales sont essentiellement destinées à l'autoconsommation. Les céréales occupent selon la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale(DGPER) une place capitale dans les systèmes d'exploitations avec près de 80% des surfaces emblavées annuellement. Selon la même source la consommation des produits céréalières représenterait d'ailleurs, plus de 60% des besoins calorifiques des burkinabè.

Le constat actuel est que cette population burkinabè possède l'un des taux de croissance démographique les plus élevés de la sous-région selon les données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) et que cette croissance démographique va de pair avec les besoins. Pourtant, les augmentations de la production de ces céréales au fil des années sont pour l'essentiel due à l'extension des superficies emblavées, car les rendements continuent à stagner à environ 750 kg/ha. Cette situation n'est pas durable ni soutenable car la pression foncière se fait d'actualité et elle va s'accroître à long termes. Des initiatives et stratégies nouvelles pour une augmentation conséquente et durable de la production de céréales autre que l'extension des superficies emblavées s'avèrent donc fondamentales.

C'est ainsi que et contre toute attente, le coton se présente comme l'une des meilleures alternative pour relever ce défi. En effet, plusieurs auteurs dont Guy Faure (2012) établissent de fortes corrélations entre culture cotonnière et cultures céréalières. Ainsi, selon Schwartz (2009) cité par Faure(2012), l'accroissement des superficies consacrées à la culture cotonnière entraîne automatiquement l'accroissement de celles consacrées aux cultures céréalières. Ces

auteurs justifient cet état de fait par plusieurs causes dont l'effort de vulgarisation effectué en faveur de la culture cotonnière qui permet aux paysans de se familiariser à de nouvelles techniques agricoles et la possibilité pour ces derniers de disposer des intrants à crédit. Par ailleurs, selon Schwartz (2000) dans un système de production coton-céréales, un accroissement de rendement de 20 à 30% est noté sur la culture céréalière et lié à l'arrière effet de l'engrais mis sur le coton. Toutefois, il faut noter que toutes les céréales n'ont pas la même aptitude à progresser avec le coton. À ce niveau, le maïs au regard de sa bonne capacité à répondre à toute forme d'intensification et en particulier à l'apport d'engrais minéraux se démarque de toutes les autres céréales Faure (2012).

Ainsi au vu du contexte et des objectifs recherchés, nous proposons d'approfondir la réflexion sur la conception d'un « **projet pilote de fourniture de semences améliorées de maïs par la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA) aux producteurs de coton de l'Est du Burkina Faso** », qui servira d'outil guide à la SOCOMA en tant que société cotonnière donc promotrice d'une culture de rente de promouvoir l'intensification de la production d'une culture alimentaire notamment le maïs dans cette partie du Pays.

Ce projet professionnel contribuera d'avantage à la recherche de solutions sur la problématique de la sécurité alimentaire mais surtout celle d'une production durable comme le maïs. Il se présentera aussi comme une réponse à :

- l'insuffisance de la qualité et de la quantité de semences de la céréale maïs, améliorant la disponibilité alimentaire au niveau des ménages
- la demande alimentaire de plus en plus accrue par la forte croissance démographique que connaît le Burkina Faso.
- La diversification des revenus des producteurs de coton de la zone, donc diminuant ainsi la dépendance au revenu coton

Pour l'institut International pour l'Ingénierie et l'Environnement, (2iE) le présent document sera encore une nouvelle contribution intellectuelle dans ses offres de solutions aux secteurs stratégiques à même de porter le développement de l'Afrique. Il concernera le milieu rural tout en se concentrant sur l'activité agricole dans un système de production coton céréale avec une vision de disponibilité et de la sécurité alimentaire.

Enfin sur le plan personnel, ce projet est le fruit à la fois de la jonction d'une vie professionnelle intensive et la volonté de faire des formations continues dans un institut de référence. Il est surtout le résultat d'un certain nombre d'années de pratiques professionnelles dans l'accompagnement du secteur rural dans des filières de rentes principalement, et de notre volonté d'apporter notre pierre à l'édification de notre chère Patrie.

Commenté [U8]: Est-ce pertinent on peut économiser et reformuler la phrase

Commenté [IS9R8]: Reformulée

## SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE

### I.1.1. Les caractéristiques du maïs

#### a) Systématique

Le maïs (*Zea mays*) est une plante tropicale annuelle appartenant à la famille des Poaceae. C'est une graminée monoïque présentant en fonctions des variétés, de larges diversités morphologiques.

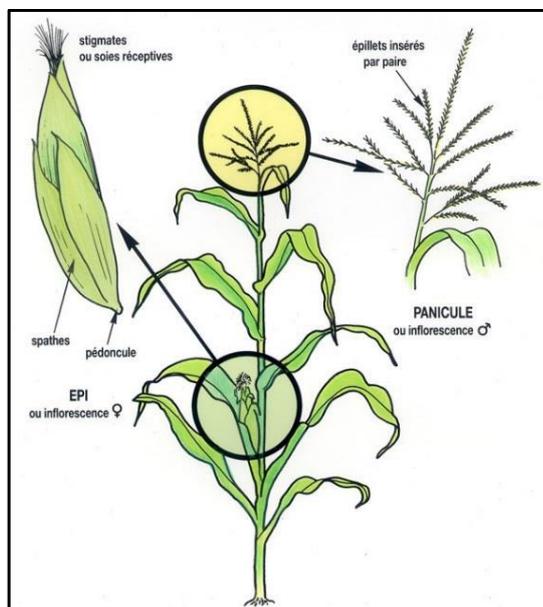
#### b) La description du maïs

Le maïs dispose d'un système racinaire sans axe principal unique. Des racines nodales et séminales d'ordre 1 et d'ordre 2 sont produites par ramifications successives des racines principales en développement. Ce qui aboutit à un réseau racinaire de type fasciculé.

La tige quant à elle est herbacée et constituée d'une succession de nœuds et d'entre-nœuds, chaque nœud portant une feuille. Les entre-nœuds sont de forme plus ou moins cylindriques avec un diamètre d'environ 3 à 4 cm. Suivant les variétés la hauteur de la tige peut aller 1,5 à 3 m.

Les feuilles portées par les entre-nœuds s'alternent de part et d'autre de la tige. La feuille à maturité se compose d'un limbe mince, plat et étalé, rattaché à la gaine par sur une ligule en forme de collier. Le limbe est marqué d'une nervure centrale et munie de poils dont la densité est fonction de la variété. Soulignons que la feuille du maïs constitue son principal organe photosynthétique.

Les fleurs du maïs sont unisexuées et agencées en inflorescences mâles et femelles composées d'épillets de deux fleurs. L'inflorescence mâle apparaît en moyenne 70 jours après les semis. C'est une panicule qui se dégage du cornet des feuilles du sommet de la tige. L'inflorescence femelle quant à elle apparaît environ une semaine après la floraison mâle. Il s'agit d'un épi qui se forme sur une ramification latérale à partir d'un bourgeon axillaire à l'aisselle des feuilles du milieu de la tige.



**Photo 1 :** La description du maïs  
 Crédit photo : GNIS-Pédagogie

### I.1.2. Les exigences écologiques du maïs

La lumière fournie au maïs sa principale source d'énergie pour une croissance normale. Ainsi, pour son développement et sa croissance, le maïs a besoin d'une grande quantité de lumière d'une certaine qualité.

Par ailleurs le maïs reste très sensible aux variations de température. En général, des températures comprises entre 16 et 18°C sont idéales pour une bonne germination et surtout une levée uniforme. Le développement et la croissance sont quant à elles, optimales à des températures comprises entre 25 et 30°C.

Le maïs s'adapte très bien à une large gamme de sol avec toutefois une préférence pour les sols riches en matière organique, profonds, à structure fine, bien aérés, bien drainés avec un pH compris entre 6 et 7.

Enfin il faut noter que le maïs est très sensible à la quantité d'eau. En effet, il ne supporte pas les excès d'eau. C'est pourquoi il est conseillé de le produire sur des sols qui drainent bien. Par ailleurs il supporte très mal la sécheresse. Il faut prévoir 600 à 900 mm d'eau bien répartis dans le temps pour une bonne production.

### I.1.3. Les techniques de production du maïs

Au Burkina le mode de production le plus répandu est celui de l'agriculture pluviale même si le maïs est autant produit en système irrigué et en pluvial stricte. Cependant le mode de production en pluvial stricte reste de loin le plus pratiqué par conséquent dans suite du document c'est ce mode de production qui sera détaillé.

#### a) Choix de la variété

Cette étape est très déterminante car le choix de la variété à produire va conditionner tout le reste du processus. En effet, le choix de la variété va se faire en tenant compte :

1. de la réalité agro climatique du site de production ;
2. la longueur du cycle de production de la variété ;
3. la capacité germinative et sa productivité potentielle prouvée ;
4. Enfin son accessibilité économique par les producteurs et les préférences de couleurs ;
5. Le mode de production qui peut être en pluvial ou en irrigué.

Compte tenu de la politique agricole nationale et des réalités de la zone de l'Est, le choix de la variété se portera sur le Massango (Obatampa). Cette variété en plus de sa grande productivité s'adapte très bien aux conditions du milieu. Par ailleurs, elle est très accessible en termes de coûts.

#### b) Préparation du sol

Comme toutes les graminées le maïs a besoin pour un développement optimal, d'un sol bien préparé. L'objectif du travail de préparation du sol est d'avoir un lit de semis bien meuble pour assurer une levée optimale des jeunes plants. Cela commence par un apport à l'hectare, de 5 tonnes de compost ou de fumure organique bien décomposée et 200 kg de Burkina Phosphate pour maintenir la fertilité du sol. Un labour profond (25 à 30 cm) interviendra dès premières pluies. Le labour entraînera l'enfouissement de tous les résidus de récolte préalablement hachés. Le doit être suivi par le passage d'un matériel à disques ou à dents rigides (herse-cultivateur équipé de socs de scarifiage) pour casser les mottes.

#### c) Semis

Suivant la pluviométrie, le semis se fait dans la période du 1er Juin au 15 juillet, après au moins 20 mm d'humidité. Les semis doivent respecter des écartements de 0,80 m entre les lignes et 0,40 m entre les poquets. 2 à 3 graines sont semées par poquet, d'où la nécessité de prévoir environ 20 kg de semence pour ensemer un hectare. Cela donne une densité d'environ 62 500 plants à l'hectare.

#### d) Entretien de la culture

Le maïs supporte très mal la concurrence des adventices. En effet, l'effet la compétition entre les adventices et le maïs sur l'espace, l'eau et les engrais, peut entraîner des pertes de rendement pouvant atteindre 40% à 60%. Il est donc recommandé d'effectuer un certain nombre d'interventions qui peuvent être :

- Un premier sarclage au stade plantule, soit 10 à 15 jours après la levée ;
- Un démaillage au besoin, au stade 4-5 feuilles ou 15-20 jours après la levée ;
- Un deuxième sarclage au début de la montaison, soit deux (2) à (3) semaines après le premier.
- Pour améliorer la résistance de la plante à la verse le second sarclage est souvent suivi d'un buttage.

Cependant, vu la taille de l'exploitation, les adventices peuvent être contrôlées par une combinaison de sarclage mécanique et par des **herbicides** appliqués avec des pulvérisateurs montés sur tracteur.

**Commenté [U10]:** Est-ce à encourager

**Commenté [IS11R10]:** Les herbicides sont une solution chimique de gestion de l'enherbement dans les champs. Un champ enherbé ne permet pas à la plante ici le maïs d'exprimer de façon optimale son potentiel donc de donner un bon rendement. Au fur et à mesure que le champ est étendu les quantités de mauvaises herbes sont aussi importantes. Pour répondre à votre question, NON il ne faut pas l'encourager du point de vue sanitaire, environnemental et même parfois économique pour le producteur et si l'on veut s'installer dans la durabilité. Ici nous exposons les principes, les pratiques et les techniques les plus accessibles actuellement. la spéculation se fait concomitamment avec le coton par exemple donc le producteur aura un besoin de temps et de main d'œuvre assez élevé pour le désherbage manuel ou mécanique.

Cela revient à appliquer un herbicide maïs de prélevée (3 à 4 litres à l'hectare, selon le produit) si le champ ne comporte aucune herbe au moment de l'application. Si le champ présente des herbes, même de petite taille, il faut ajouter 250 ml (1/4 l) d'un herbicide de contact par litre de l'herbicide de prélevée. L'application de l'herbicide de prélevée se fait du semis au 3ème jour après semis. Dans tous les cas, lire attentivement la notice de l'herbicide.

#### **e) Fertilisation**

L'application de la matière organique est très importante en production de maïs car celle-ci améliore les conditions physiques du sol, notamment sa capacité de rétention d'eau. C'est pourquoi il est recommandé d'épandre avant les travaux de préparation du sol, 5 tonnes de compost ou de fumure organique bien décomposée et 50 kg de Burkina Phosphate par hectare. La fumure minérale favorise quant à elle, une meilleure croissance végétative et approvisionne la plante en éléments nutritifs pendant la période active de croissance. Les quantités d'engrais à appliquer dépendent de plusieurs paramètres dont la teneur du sol en différents (phosphore, potassium, etc.) le taux d'humidité et la période de maturation des cultivars.

Cependant, à titre indicatif, le schéma suivant peut être observé pour la fertilisation du champ.

- 200 kg/ha de NPK : 14-23-14 du semis au 15<sup>ième</sup> jour après semis ;
- 50 kg/ha de KCI ou K<sub>2</sub>S<sub>0</sub>4 0-0-60 du semis au 15<sup>ième</sup> jour après semis ;
- 100 kg/ha d'Urée 46-0-0 du 25<sup>ième</sup> au 30<sup>ième</sup> jour après semis ;
- 50 kg/ha d'Urée 46-0-0 du 40<sup>ième</sup> au 45<sup>ième</sup> jour après semi.

#### **f) Récolte et stockage**

Les épis de maïs seront récoltés quand les grains seront suffisamment secs, c'est-à-dire à un aspect vitreux. On ne doit pas attendre que les grains soient totalement secs avant de récolter le maïs car ceci donnera libre cours aux attaques. Ces attaques sont de divers ordres : insectes, oiseaux, rongeurs, etc. Après la récolte le séchage du maïs continue sur une aire préparée à cet effet. Le séchage est l'une des opérations indispensables pour une bonne conservation. Sécher au soleil jusqu'au taux d'humidité requise (12%). Vanner et calibrer pour obtenir des grains très propres.

Le maïs peut être à présent conditionné dans des sacs de 100 Kg et entreposé sur des palettes dans un magasin propre, bien aéré.

**I.1.4. Coûts de production d'un ha de maïs et recette en pluvial stricte avec les bonnes pratiques agricoles**

**Tableau 1 : Compte d'exploitation prévisionnel d'un ha de maïs**

Rubrique	Coûts de production par ha			
	Unités	Quantité /ha	Prix unitaire	Montant
Semences	Kg	20	1.500	30.000
NPK	Sac	4	15.500	62.000
UREE	Sac	3	15.500	46.500
Herbicide prélevée (sachet)	Litre	4	1.950	7.800
Herbicide total (sachet)	Litre	4	1.850	7.400
<b>Coût des intrants</b>				<b>153.700</b>
Préparation lit des semis	H/j	20	1.000	20.000
Préparation des sols, labour	H/j	30	1.000	30.000
Semis	H/j	15	1.000	15.000
Traitement herbicides	H/j	5	1.000	5.000
Ré-semis (fonction du taux de ré-semis)	H/j	15	1.000	15.000
Sarclage	H/j	25	1.000	25.000
Épandage d'engrais	H/j	15	1.000	15.000
Buttage	H/j	20	1.000	20.000
Récolte	H/j	25	1.000	25.000
Battage égrenage	H/j	15	1.000	15.000
<b>Coût de la Main d'œuvre</b>				<b>185.000</b>
<b>Cout total à l'ha</b>				<b>338.700</b>
Rendement moyen /ha	Kg/ha			3000
Prix de vente estimé	F/kg			150
<b>Revenu brute de la vente</b>	FCFA			<b>450 000</b>
<b>Revenu net à l'ha</b>	FCFA			<b>111 300</b>

Source : SOCOMA

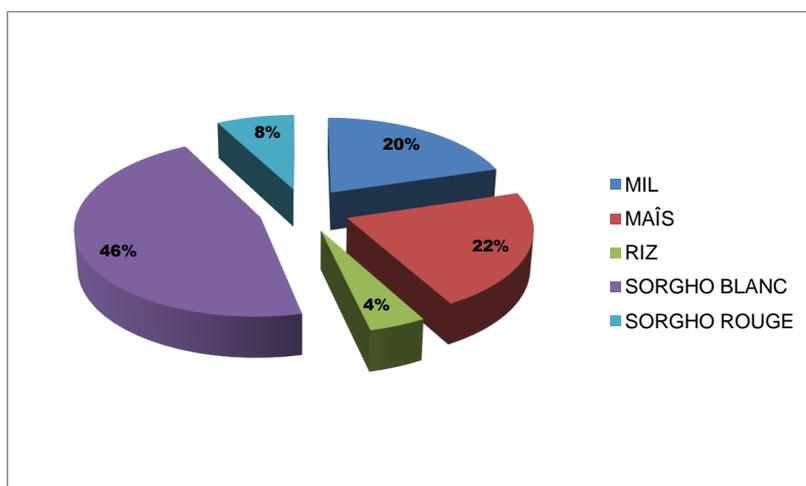
### I.1.5. Le maïs dans la Région de l'Est

#### a. Production du maïs

Sur le plan de la production, la Région de l'Est n'est pas parmi les grandes zones de production de maïs au Burkina, puisque pour les campagnes de 2010/2011 à 2014/2015, sa production est estimée à 8% de la quantité totale de maïs produit au niveau national. Cependant, si nous prenons comme base de comparaison les autres céréales produites dans la Région, le maïs se présente comme la deuxième céréale la plus produite, après le sorgho blanc et avant le mil. Le graphique N°1 ci-dessous montre que sur la même période, la production de maïs représente 22% des céréales produites hors plaines irriguées et hors bas-fonds aménagés dans la Région de l'Est.

Commenté [U12]: A revoir pas comprehensive

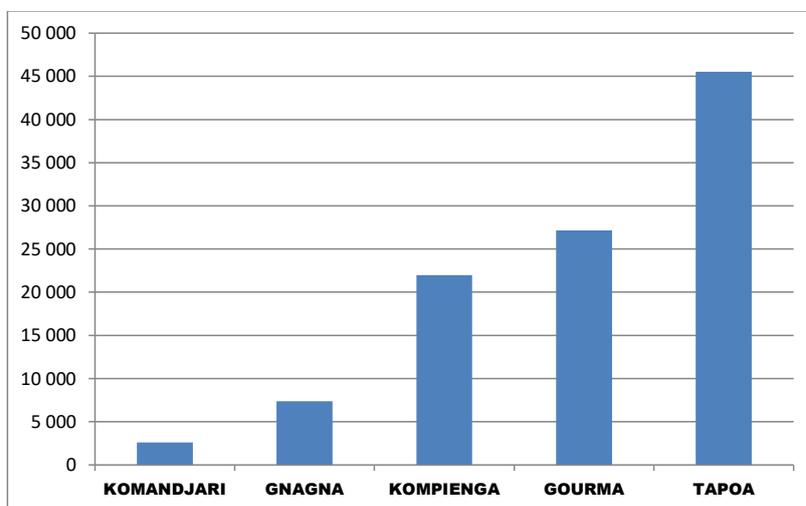
Commenté [IS13R12]: Reformulée



Source: CT-CNSA

**Graphique 1 :** Importance de la production du maïs dans la Région de l'Est

Il est important de préciser que la production du maïs concerne toutes les cinq provinces qui constituent la Région de l'Est. Cependant, cette production varie considérablement d'une province à une autre. En effet, la répartition de la production de maïs par province permet de constater que la Tapoa est le plus grand producteur de maïs dans la Région avec une moyenne de plus de 45 000 tonnes par an sur la période de 2010 à 2014 (CT-CNSA, 2011-2015), suivi du Gourma et de la Kompienga avec respectivement 27 000 tonnes par an et 21 000 tonnes par an. Les plus petits producteurs de la Région sont la Gnagna et la Komandjari avec respectivement 7 000 et 2 500 tonnes par an ce qui s'expliquent aisément par la diversité des réalités agro climatiques des différentes provinces.



Source : DRAH de l'Est

**Graphique 2** : Moyenne de la production en tonnes, entre 2010 et 2014  
CT-CNSA

#### **b. Utilisation des produits du maïs**

Le maïs est essentiellement utilisé à la fois pour l'alimentation humaine et pour la fabrication des aliments pour bétail et pour la volaille.

Pour l'alimentation humaine, le maïs est consommé d'abord frais ; c'est-à-dire récolté avant maturité et grillé. Cependant la forme d'utilisation la plus répandue demeure la consommation sous forme de pâte de maïs communément appelé « tô », préparée à partir de la farine extraite du maïs. Enfin, divers autres mets sont cuisinés à base de semoule de maïs.

Pour l'alimentation animale, les graines de maïs sont utilisées directement pour nourrir certains animaux. Par ailleurs, les graines de maïs sont utilisées dans la fabrication de l'aliment volaille. Enfin, le son de maïs est très utilisé dans la fabrication de l'aliment bétail. Au-delà de toutes ces utilisations on peut noter que les sous-produits du maïs (tiges, feuilles, spaths) sont utilisés en saison sèche pour l'alimentation des animaux.

#### **I.1.6. Atouts et contraintes de la production du maïs**

Le principal atout de la production de maïs dans la Région Est et les produits céréaliers de façon général est que ces produits constituent la base alimentaire des populations au Burkina Faso et parmi les différentes céréales produites le maïs est particulièrement prisé autant dans la Région l'Est que dans tout le reste du Pays.

En effet, au Burkina Faso plus de 60% des besoins caloriques de la population sont assurés par la consommation des produits céréaliers (DGPER 2012). Par ailleurs, la même source indique que le maïs à lui seul assure la satisfaction de 19% des besoins caloriques de la population du Burkina. Ces chiffres montrent l'ampleur de la consommation du maïs au Burkina Faso et de façon particulière, dans Région de l'Est.

Cependant la production du maïs demeure marqué par des contraintes importantes au nombre desquelles on peut citer :

- Une faible organisation du secteur limitant les liens avec les marchés et les systèmes financiers ;
- Une faible productivité, liée aux sols, à la qualité des semences, aux quantités et qualités des intrants appliquées ;
- Les pratiques et systèmes de production, niveau d'équipements, modernisation ou non des exploitations
- Une dépendance presque totale aux facteurs d'ordre climatique, notamment la pluie et autres affres de la nature;
- Une valorisation encore insuffisante du maïs et de ses sous-produits ;

## **LA SOCIETE COTONNIERE DU GOURMA**

La Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA) est une Société Anonyme de droit Burkinabè ayant son siège à Fada N’Gourma, Secteur 1, BP 265 Fada N’Gourma inscrite au Registre du commerce sous le numéro BFOUA2008M3134. La SOCOMA est une entreprise privée de la filière coton du Burkina Faso, Filiale du groupe GEOCOTON. Son capital social est de 13 milliards 850 millions détenus par les actionnaires suivants :

- Géocoton : 75% ;
- L’Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina : 13% ;
- Privé national : 12%.

Sa zone d’intervention est située à l’Est du pays comprenant six provinces dont cinq (05) relevant de la région administrative de l’Est et la province du Koulpélogo de la région du Centre-Est. Ses missions essentielles sont :

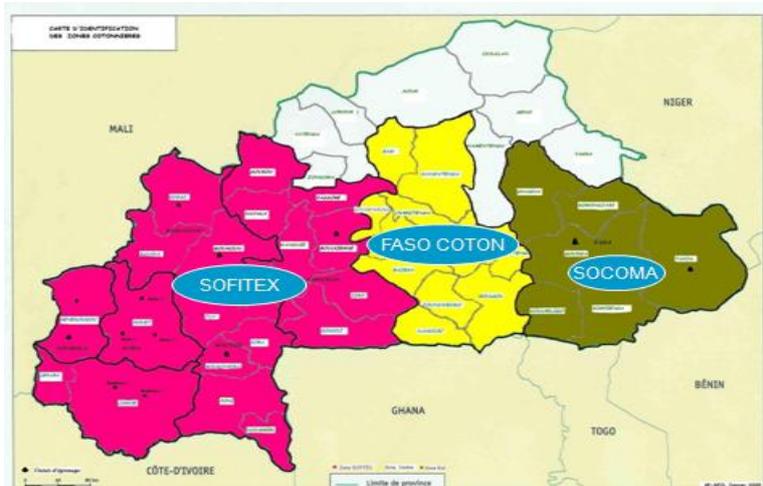
- l’appui technique aux producteurs (encadrement technique du coton et des cultures associées en rotation);
- la fourniture d’intrants agricoles ;
- l’achat, le transport et l’égrenage du coton graine ;
- la commercialisation de la fibre et des coproduits du coton.

En plus de ces activités classiques, elle participe au financement de la recherche cotonnière et à l’entretien des pistes rurales et des appuis spécifiques aux organisations de producteurs.

Sur le plan organisationnel, on note que dès sa création, la SOCOMA a adopté un organigramme dynamique en fonction de son développement. De deux (02) au départ, elle compte de nos jours cinq (05) directions centrales coiffées par une Direction Générale que sont : La Direction de la Production Cotonnière (DPC), la Direction Industrielle (DI), la Direction Financière et Comptable (DFC), la Direction de l’Audit Interne et du Contrôle et la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Administratives (DRHA).

La Direction de la Production Cotonnière (DPC) est la Direction opérationnelle en charge de la politique de développement de la culture cotonnière et des cultures associées. Le développement de la culture cotonnière nécessite un encadrement des 64 852 producteurs (chefs d’exploitations) organisés dans 1 608 Groupements de Producteurs de Coton (GPC). Cela passe par la mise en place de crédits d’intrants et la mise au point d’itinéraires techniques de production performants afin d’améliorer la productivité et le revenu des producteurs.

Pour mener à bien ses missions, la DPC s’est déployée sur le terrain en deux Régions Cotonnières de production : Fada et Diapaga. Chaque Région est à son tour subdivisée en centre Correspondant Coton(CC) et ceux-ci en centre Agents techniques Coton (ATC). Au niveau central la DPC est assistée par quatre (04) services techniques (voir organigramme). C’est le Service Formation et Appui Technique aux Producteurs (SFAT) qui s’occupe du renforcement des capacités techniques des agents et des producteurs sur le terrain.



**Carte 1 : Les sociétés cotonnières du Burkina et leurs zones d'intervention**

Source : SOCOMA

L'organisation de l'activité cotonnière repose également sur un fort partenariat entre les sociétés cotonnières et les producteurs de coton regroupés au sein de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB) et la recherche scientifique. L'UNPCB est la faitière des organisations des producteurs qui sont organisées au niveau village en sociétés coopératives de producteurs de coton (SCOOP-PC), et aux niveaux départemental et provincial en Unions départementales et provinciales.

Les trois (03) sociétés cotonnières sont regroupées en sein de l'Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières du Burkina (APROCOB) qui s'est jointe à l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB) pour former l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB).

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) interviennent à travers divers projets et programmes dans l'amélioration de la compétitivité de la filière cotonnière.

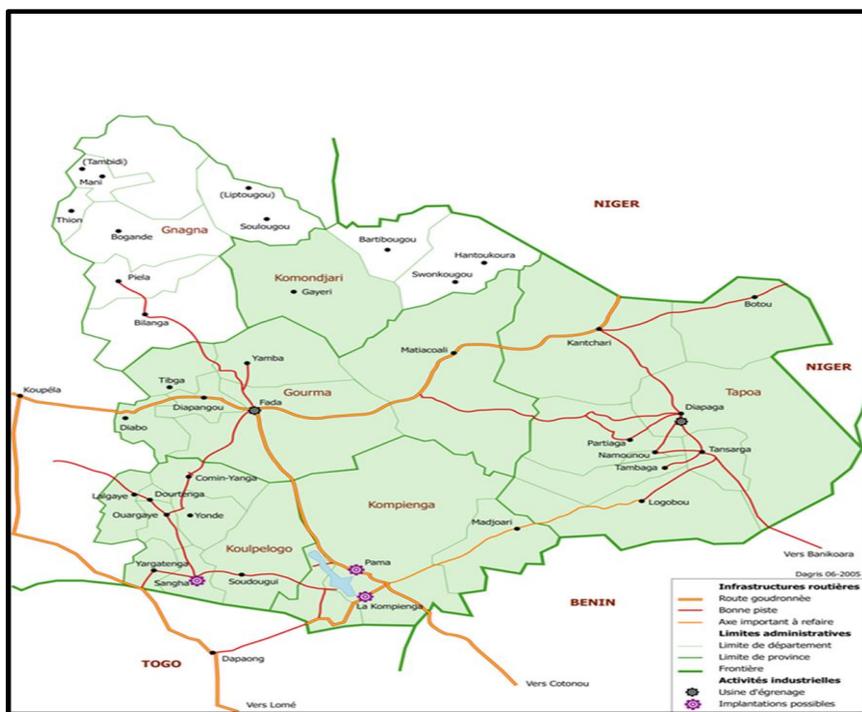
## PRESENTATION DU MILIEU ET METHODOLOGIE

### II.1. PRESENTATION DE LA ZONE DE L'ETUDE

#### II.1.1. La situation géographique

La région de l'Est, l'une des treize régions administratives du Burkina Faso est située à l'extrême Est du Pays entre 10° 45' et 13°45' de la latitude Nord et 0°30' et 2°20' de longitude Est. Constituée de cinq provinces (la Gnagna, le Gourma, la Komondjoari, la Kompienga et la Tapoa) et de 27 départements, elle s'étale sur une superficie de 46 256 Km<sup>2</sup> soit environ 17% du territoire national.

La région de l'Est qui est par ailleurs la plus vaste du Burkina, est un véritable carrefour puisqu'elle est limitée par la Région du Sahel au Nord, au Sud par la Région du Centre-Est, à l'Ouest par la Région du Centre-nord et du Centre-est. En plus de ces frontières internes, la Région de l'Est est limitée au Nord-Est par le Niger et au Sud par le Benin et le Togo.



Carte 2 : Région administrative de l'Est du Burkina Faso

Source : SOCOMA

### **II.1.2. Le climat**

Le climat de la Région de l'Est est caractérisé selon BAHAN (2009) par l'alternance deux grandes saisons à savoir, une saison humide d'avril à octobre et une saison sèche de novembre à mars. Le régime thermique est à deux maxima.

La période la plus chaude de l'année se situe autour des mois de mars-avril avec des températures moyennes de l'ordre de 39,6°C et des pics de température pouvant atteindre 41°C.

La période la plus fraîche quant à elle, se situe entre le mois de décembre et le mois de janvier avec des moyennes de températures minimales respectives de l'ordre de 16,05° C et de 16,32° C.

Le régime des vents est constitué de l'harmattan soufflant dans le sens nord-est, sud-ouest de décembre à mars relayé en avril-mai par la mousson qui souffle dans une direction sud-ouest et nord-est.

### **II.1.3. La Géomorphologie et l'hydrographie**

Sur le plan géomorphologique, il existe selon la DED (2009) citée par l'IUCN (2015), trois ensembles à savoir :

- Une vaste pénéplaine couvrant 75% du territoire de la région, constituée de roches éruptives et de méta sédiments, avec une altitude moyenne de 200 mètres. Cette unité est dominée dans sa partie ouest par des buttes et des collines rocheuses ;
- Des reliefs résiduels constitués de roches d'âge birrimien, marquant la zone frontalière du Sud-est où apparaissent des niveaux gréseux ou grésos-schisteux, qui constituent le massif du Gobnangou et ses abords.
- Ce massif traverse les communes rurales du Sud de la province de la Tapoa et se prolonge en une frontière naturelle entre le Burkina et le Bénin, au niveau de la commune rurale de Tansarga. Ces reliefs résiduels couvrent environ 10% de la région, avec une altitude moyenne de 300 mètres ;
- Des bas-fonds constitués de roches sédimentaires, situés à l'extrême sud de la région, le long de la Pendjari. Ils couvrent environ 15% du territoire régional, avec une altitude moyenne de 100 mètres.

Sur le plan hydrographique, la Région de l'Est est répartie entre deux grands versants (IUCN 2015) à savoir :

- Au nord, celui du Niger alimenté par un ensemble de cours d'eau que sont la Sirba, la Komondjari, la Faga, le Goroubi, le Bonsoaga, le Dyamongou, le Baopendi et la Tapoa, coulant tous dans les sens Sud-ouest/Nord-est.
- Et au sud, le bassin de la Pendjari, alimenté par le Oualé, le Singou, l'Arly, le Doubolo et Kourtiaga coulant dans les sens Nord-ouest/Sud-est.

### **II.1.4. Les sols**

Les principaux types de sol rencontrés dans la Région de l'Est sont selon BAHAN (2009) :

- Les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés sur matériaux sableux, sablo-argileux ou argilo sableux qui sont pauvres avec des teneurs basses en calcium, potassium et phosphore ;

- Les sols peu évolués d'érosion, sur matériaux gravillonnaires ayant une profondeur insuffisante avec une faible capacité de rétention en eau ;
- Les sols bruns tropicaux sur matériaux argileux qui ont un potentiel chimique élevé ;
- Les vertisols sur alluvions ou matériaux argileux qui ont une richesse minérale élevée ;
- Les sols hydromorphes à pseudogley sur matériaux à textures variées caractérisés par un excès d'eau temporaire (PICOFA, 2003 cité par BAHAN, 2009).

#### **II.1.5. La végétation**

La végétation rencontrée dans la Région de l'Est est constituée de trois grands types de formations végétales (DRED/Est)

- La steppe : principalement rencontrée au Nord de la province de la Gnagna, est caractérisée par des arbustes de petite taille, épars et par une strate herbacée largement dominée par des graminées à cycle très court.
- La savane : contrairement à la formation précédente, la savane y est presque toujours boisée et pratiquement dépourvue de la strate herbacée. Cette formation sanitaire est la plus dominante de la Région, car occupant près de 90% du territoire régional.
- Les forêts : caractérisé par une absence presque totale de la strate herbacée ce type de formation végétale n'est pas très répandu dans la Région. En effet, elle se limite à des galeries telles que le Pendjari.

#### **II.1.6. Milieu humain, caractéristiques socioéconomiques**

La population de la Région de l'Est était estimée en 2006 à 1 209 399 habitants dont 615 627 femmes (RGPH 2006). Se basant sur le taux d'accroissement moyen annuel de la région qui est de 2,90 %, cette population a été estimée en 2013 à environ 1 549 841. Dans cette Région comme dans le reste du Pays, l'agriculture est le plus grand pourvoyeur d'emploi. En effet, elle constitue la principale activité et la principale source de revenus pour environ 93,1% des ménages (DRED 2009 cité par BAHAN, 2009). Selon la DRASA (2009) citée par BAHAN (2009), ce sont annuellement 536 600 ha (11,60% du territoire régional) qui sont emblavés. L'agriculture de la Région est orientée vers la production céréalière (maïs, mil, sorgho blanc et sorgho rouge), les cultures de rente (coton, arachide, sésame et soja) et les autres cultures vivrières (voandzou, niébé et patate).

La Région de l'Est dispose d'un important réseau hydrographique et de conditions naturelles favorables au développement des ressources fourragères. D'où le développement de l'activité agropastorale. L'élevage y constitue selon la DRED (2005) citée par BAHAN (2009), la deuxième activité socioéconomique de la Région. En effet, cette activité contribue selon la même source, pour 19% aux revenus des ménages au niveau régional. À l'instar du reste du Pays, deux types d'élevage cohabitent dans la Région de l'Est. Il s'agit de l'élevage traditionnel itinérant et extensif et l'élevage semi-intensifs à intensifs (avec stabulation permanente). Dans les deux systèmes d'élevage précédemment cités les types d'animaux élevés sont principalement les bovins, les petits ruminants (les ovins et les caprins), les porcins, les équins, les azins, les camelins et la volaille.

Toujours dans le secteur primaire, on note l'exploitation des produits forestiers non ligneux (amandes de karité, graines de néré, de tamarin, feuilles de baobab, fleurs de kapokier, pain de singe, tubercules, rônier et gomme arabique) ligneux (production de bois et de charbon de bois). Par ailleurs, la Région est très réputée pour la production de miel. Enfin il y a

l'exploitation des ressources fauniques et halieutiques qui constituent une part non moins importante des ressources de la Région.

## II.2. MÉTHODOLOGIE

La démarche méthodologique se décline en trois étapes principales à savoir, la recherche documentaire, les entretiens semi-structurés et les focus-groups.

### II.2.1. La recherche documentaire

Dans la littérature existe une multitude d'ouvrages et d'études (rapports, livres, mémoires, thèses, etc.) en lien avec l'agriculture de façon globale, de la production cotonnière, de la sécurité alimentaire, des bonnes pratiques agricoles et de façon spécifique sur la production du maïs. La revue documentaire a consisté à exploiter ces différents documents et pour le cas précis de la Région de l'Est, d'autres ouvrages tels que « la monographie de la Région de l'Est » ont été consultés. L'exploitation de ces différents documents a permis de mieux cadrer le thème et d'ajuster les objectifs de l'étude.

### II.2.2. Les entretiens semi structurés

La première étape a consisté à engager des échanges avec la direction générale et **les** **trois** cadres de la Direction de la Production Cotonnière (DPC) de la SOCOMA. Ces entretiens avaient principalement pour but de voir comment la SOCOMA en tant qu'entreprise entretenait ses relations avec les producteurs dans sa globalité puis d'apprécier comment elle faisait face à des demandes particulières desdits producteurs. Pour mieux situer le problème, les échanges ont été par la suite centré sur le soutien aux groupements de producteurs et aux producteurs individuels dans un contexte de non disponibilité alimentaires donc d'insécurité alimentaire. Ils ont permis dans le contexte de la Région et des spécificités de la société de culture de rente cotonnière d'identifier les difficultés inhérentes et des propositions de résolution. Les entretiens ont porté sur les questions suivantes :

- Quelle est votre perception de la disponibilité alimentaire des producteurs de coton dans votre zone d'intervention ;
- Quelles sont les actions que la SOCOMA mène à cet effet ;
- Quel est votre mode opératoire ;
- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans ce cadre ;
- Quel type de collaboration la SOCOMA entretient-elle avec les autres acteurs.
- De quels types de soutien la SOCOMA pourrait-elle avoir besoin pour surmonter ces difficultés?

Un guide d'entretien a été élaboré. Le guide d'entretien semi-structuré figure à l'annexe n°3 du présent document.

La deuxième étape a consisté à rencontrer seize **||**groupements de producteurs, cinq unions départementales et deux unions provinciales de producteurs de coton.

### II.2.3. Les focus groups

Dans le cadre de la présente étude, quatre (04) focus group ont été organisés avec des groupes de dix producteurs dans l'objectif de mieux connaître les réalités de production dans un système de production dont la porte d'entrée est le coton et les spéculations associées, les pratiques culturelles des producteurs pour ce qui concerne le maïs. Tant avec les groupes de producteurs que les individuels, les questions ayant trait à la forme et au mode de collaboration

Commenté [U14]: Combien ?

Commenté [IS15R14]: Corrigé

Commenté [U16]: combien

Commenté [IS17R16]: corrigé

à instaurer pour des appuis spécifiques dans la production céréalière ont été abordé. Ces focus groups ont permis d'avoir une emprise sur les quantités moyennes de production par exploitation cotonnière, les besoin nutritionnels moyens par exploitation et les possibilités de vente.

## LA DESCRIPTION DU PROJET

### III.1. L'EXPERIENCE DE LA SOCOMA DANS LE MAÏS

La société cotonnière SOCOMA mène depuis la campagne 2006/2007 dans sa zone d'intervention un programme de biodiversité. Dans le cadre des activités liées à ce programme la SOCOMA met à la disposition des producteurs de coton, des variétés améliorées de maïs. Le fait pour la SOCOMA de mettre à la disposition de ses producteurs des semences améliorées de maïs, contribue à améliorer la disponibilité alimentaire et raffermie leur relation avec les acteurs producteurs.

Afin de garantir la qualité de la semence mise à la disposition des producteurs la SOCOMA acquiert la semence de base auprès de l'INERA (Institut National de l'Environnement et de la Recherche Agricole) puis la fait multiplier en milieu contrôlé sur ses 3 sites d'expérimentations à Fada, Diapaga et dans la Kompienga avant de la distribuer aux producteurs semenciers à raison de 10 kg par producteur. Ces semences ainsi distribuées font l'objet d'une deuxième multiplication, cette fois-ci en milieu paysan. Le tableau ci-dessous montre l'historique du processus mené par l'entreprise depuis le démarrage

**Tableau 2 : Multiplication de semences de maïs en milieu paysan par an**

Campagne	Variété	Producteurs semenciers	Superficie (ha)	Rendement moyen (kg/ha)	Production totale
06/07	SR21	18	9	2 425	21 825
	KPB	9	5	2 632	13 160
07/08	SR21	42	21	1 486	31 206
	Espoir	40	20	1 420	28 400
	KEB	30	15	1 524	22 860
08/09	KEB	165	81	1 776	143 856
09/10	KEB	31	16	2 098	33 568
	Obatampa	286	126	2 220	279 720
10/11	Espoir	531	278	1 750	486 500
11/12	SR21	624	328	1 199	394 171
12/13	Massongo	485	240	1 592	382 080
13/14	Massongo	607	350,5	1 515	985 508
<b>TOTAL</b>		<b>2868</b>	<b>1 489,5</b>	<b>-</b>	<b>2 822 854</b>

Source : SOCOMA

Forte des résultats très encourageants en terme de productivité obtenus durant toutes ces années avec la multiplication de semences de maïs en milieu paysan, la SOCOMA qui considérait en quelque sorte cette activité comme un service de raffermissement des relations avec les producteurs de sa zone et une contribution à l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire souhaiterait en faire un outil de promotion de la sécurité alimentaire. Cette nouvelle échelle d'accompagnement et de contribution en tant qu'entreprise citoyenne consistera à partir des expériences acquises à la mise à disposition des semences améliorées au plus grand nombre pour accroître la production de maïs dans sa zone d'intervention en vue d'améliorer, la

disponibilité alimentaire tout au long de l'année. Les nouvelles ambitions bien qu'elles soient nobles exigent néanmoins un certain nombre de préalables pour sa réussite, notamment pendant les 3 premières années de projet pilote.

Au niveau structurelle, il faudrait, une réorganisation du staff de l'entreprise avec une équipe légère qui assurera la responsabilité du projet pilote, il faut aussi d'autres acteurs en plus des producteurs. Les nouveaux acteurs rapidement identifiés sont : un programme de développement en tant que partenaire technique et financier, des services ou directions spécialisés sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture (INERA, SONAGESS) enfin des regroupements professionnels comme l'association des commerçants de céréales de l'Est. Ces partenariats sur toute la chaîne de valeurs maïs devront assurer les impacts envisagés du projet dans la localité et au niveau national. Lesdits impacts devraient se ressentir au niveau de la fourniture de semences de qualité certifiées (INERA), au niveau de la distribution et du suivi (SOCOMA), et enfin au niveau de la multiplication de la production (producteurs sélectionnés et groupements). L'achat aux producteurs avec préfinancement ou pas (SONAGESS, organisation des commerçants) est également envisageable. Tout cela justifie l'élaboration du projet pilote de fourniture de semences améliorées de maïs par la SOCOMA, aux producteurs de coton de l'Est du Burkina.

Commenté [U18]: phrase trop longue difficile de comprendre vos idées

Commenté [IS19R18]: corrigé

### III.2. LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet pilote a pour objectif global l'amélioration des conditions de vie des producteurs par la disponibilité alimentaire dans la région de l'Est.

Les objectifs spécifiques qui en découlent sont :

1. Amélioration optimale la production et de la commercialisation de la céréale maïs au profit des producteurs de coton ;
2. Accroissement des rendements en 3 ans (de 1tonne/Ha à 3 tonnes/Ha) et de la production ;;
3. Renforcement des capacités de façon intensive, de 9 000 producteurs de coton
4. Contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire
5. sécurisation de la consommation familiale alimentaire en céréale ;
6. Diversification des revenus de 9 000 producteurs de coton à travers la production céréalière ;

### III.3. LES RÉSULTATS ATTENDUS

1. La production et la commercialisation de la céréale maïs sont nettement améliorées dans la région ;
2. Les rendements se sont accrus a atteindre 3 tonnes/Ha;
3. 9000 producteurs de coton ont vu leurs capacités renforcées ;
4. Le projet a contribué efficacement à améliorer la disponibilité alimentaire dans la région
5. La consommation familiale en céréales et par an est assurée;
6. 9 000 producteurs de coton diversifient leurs revenus à travers la vente des surplus de la production. ;

## LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

### IV.1. LE CHOIX DE LA CIBLE

Le projet s'étendra sur l'ensemble des zones de production de coton de la SOCOMA c'est-à-dire à l'Est du Burkina. Cependant étant donné qu'il s'agit d'une phase pilote, et pour donner plus de chance de succès au projet, le choix va se porter sur les producteurs suffisamment outillés pour la production et la gestion. Ainsi, les bénéficiaires directes du projet seront uniquement des producteurs ayant bénéficié de la formation en entrepreneuriat agricole (FBS). Le FBS (Farmer Business School) ou EEA (Ecole d'Entrepreneuriat Agricole) en français est une approche qui vise à promouvoir les compétences entrepreneuriales des petits exploitants agricoles à travers une amélioration de leur productivité. L'approche amène le producteur à s'orienter vers une gestion systémique de son exploitation agricole qu'il doit désormais considérer comme son entreprise agricole. Cela passe par le renforcement de ses capacités sur :

- La planification de ses activités ;
- L'évaluation de ses ressources pour une meilleure gestion ;
- L'adoption de la production orientée vers le marché à travers la maîtrise de ses coûts de production ;
- La diversification de ses sources de revenus ;
- Une gestion inclusive des revenus de leurs ménages ;
- Une meilleure organisation pour être plus compétitifs ;

Ce concept qui dure 5 matinées est constitué de 11 modules de formation qui donnent les rudiments nécessaires aux producteurs pour gérer son exploitation et documenter les différents mouvements de son entreprise sur le cahier d'application remis au producteur en fin de formation.

Les prérequis en terme de critères pour le choix des cibles sont d'une extrême importance pour une bonne mise en œuvre du projet. Il est à signaler qu'une série de formations de renforcement de capacités s'impose pour les producteurs retenus afin de donner toutes les chances de réussite au ce projet.

Il faut une phrase de transition pour permettre une bonne compréhension de la suite.

### IV.2. LA FORMATION DES PRODUCTEURS

#### IV.2.1. Les thèmes

Les capacités des producteurs devront être renforcées suivant un curriculum de formation prenant en compte les différents aspects de la production. Cela intégrera principalement :

- Les bonnes pratiques agricoles
- De la préparation du champ à la récolte ;
- Les rotations culturales avec le coton et la gestion du champ pour éviter la monoculture
- La gestion intégrée des ravageurs et la conservation des eaux et des sols ;
- Les pratiques d'utilisation des fertilisants organiques.
- La production de compost en tas
- Les techniques de stockage et conservation
- Les techniques de commercialisation

Commenté [U20]: pas compris

Commenté [IS21R20]: Corrigé

#### **IV.2.2. Les supports de formation**

Afin de donner un caractère pratique aux différentes formations qui seront dispensées, des modules de formation intégrant les messages clés à diffuser seront élaborés. Par ailleurs, des supports de formation seront conçus sur la base des modules élaborés. Ces supports seront essentiellement des boîtes à images, des manuels illustrés ou des posters rédigés dans un français simple et accessible avec beaucoup d'illustrations afin d'en faciliter la compréhension.

#### **IV.2.3. Les séances de formation**

Les séances de formation des producteurs seront autant théoriques que pratiques. En effet, les boîtes à images et autres supports visuels serviront à animer des sessions de formation en salle, tandis que d'autres séances pratiques leur permettront d'expérimenter en temps réel les bonnes pratiques agricoles

### **IV.3. LA MISE À DISPOSITION DES INTRANTS À CRÉDIT**

#### **IV.3.1. Les semences de maïs**

Dans le cadre du projet pilote, c'est la variété Massongo (Obatampa) qui sera diffusée. Pour donner plus de chance de réussite au projet, le processus suivant sera adopté :

- Achat à l'INERA de 2 040 kg de semence de base ;
- Multiplication en milieu paysan (96 ha) et sur sites (07 ha) pour avoir 160 000 kg de semence certifiée ;
- Mise à disposition des 160 000 kg de semence certifiée à 4 000 producteurs à raison de 40 kg par producteur pour la première campagne ;
- Achat à la deuxième campagne de 2 250 kg semences de base ;
- Multiplication de la semence de base sur site et en milieu paysan pour avoir 200 000 kg de semence certifiée ;
- Mise à disposition des 200 000 kg de semence certifiée à 5 000 producteurs à raison de 40 kg par producteur ;
- Mise à disposition de chaque producteur semencier, de 2 sacs de NPK et 2 sacs d'urée pour la 1ère multiplication avec des rendements de 3000 kg/ha.
- Appui à la collecte du surplus de production et à la commercialisation groupée. Cela évite le bradage et permet d'assurer un bon taux de remboursement.
- subvention (pour un montant de 1500 FCFA par sac) intrants aux producteurs non semenciers de la part de COMPACI pour 1 sac de NPK et 1 sac d'urée, en complément des éventuelles subventions de l'Etat.

Les subventions de la part du programme d'appui concerneront seulement les producteurs semenciers et la mise à disposition gratuite des semences améliorées obtenues à partir de la semence de base. L'objectif premier est d'impulser l'adoption de l'innovation par l'utilisation des semences améliorées par les producteurs de la région, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Pour éviter une pérenne dépendance des producteurs de la subvention il est prévu de demander après 2 à 3 ans et selon le niveau d'adoption, de façon progressive, une contribution des producteurs sur le coût de la semence.

## IV.4. LE SUIVI-ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE

### IV.4.1. Suivi-évaluation

Le projet pilote de fourniture de semences améliorées de maïs est prévu pour travailler sur toute la chaîne de valeur ; c'est-à-dire, de la production à la commercialisation. Pour ce faire, la SOCOMA est appelée à mettre en place un système de suivi très rapproché des producteurs. Ce qui ne pose aucun problème à l'étape actuelle vu que la SOCOMA justifie une longue expérience dans la conduite de tels projets et qu'elle dispose de compétences internes confirmées à même d'assurer de façon efficace le suivi. Rappelons que le suivi se fera à toutes les étapes du projet et sera à la fois interne et externe.

Dans un premier temps, une étude sera conduite avant la mise en œuvre des activités afin de pouvoir établir les situations de référence de la zone d'intervention du projet. Cette étude sur la situation initiale du projet sera conduite par un consultant indépendant (œil externe) et va porter sur les indicateurs tels que les tailles des champs, les rendements par producteurs, les revenus générés et l'évolution de la situation alimentaire dans la région.

Dans un deuxième temps, les agents de la SOCOMA collecteront continuellement dans le cadre du suiti décadaire, des données qu'ils communiqueront à la direction de la production agricole pour consolidation. Les données collectées permettront de suivre l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs et seront essentiellement les tailles des champs, les rendements par producteurs, les revenus générés et l'évolution de la situation alimentaire dans la région. Ces données permettront d'élaborer des rapports semestriels sur les activités du projet. À ce niveau un suivi interne sera nécessaire. Des missions de suivi de terrain seront donc initiées par la direction de la production et les partenaires du projet pour apprécier l'état de mise en œuvre des activités sur le terrain.

Vu que le projet pilote ne durera que trois (3) ans, une évaluation à mi-parcours se fera à partir de la fin de la deuxième campagne. À cet effet, cette évaluation à mi-parcours permettra d'ajuster le mode d'intervention si cela s'avère nécessaire. Comme l'étude sur la situation initiale, l'évaluation finale du projet sera conduite par un consultant indépendant (œil externe) et va porter sur les mêmes indicateurs que l'étude de base. L'intérêt de l'évaluation finale est qu'elle permettra de dégager les points forts, les points faibles et les aspects à améliorer afin de faire des recommandations pour la phase suivante.

### IV.4.2. Apprentissage

Le présent projet dans sa mise en œuvre exige une participation et une implication effective des différentes parties-prenantes et des bénéficiaires directes et indirectes qui sont considérés dans le cadre du projet non pas comme des personnes assistées mais comme des acteurs de développement à part entière. Cela favorisera une meilleure efficacité et une meilleure prise en compte de leurs attentes.

Par ailleurs, le suivi régulier de l'évolution des indicateurs clés de performance permettra de capitaliser progressivement les acquis des activités réalisées et de tirer des leçons.

Enfin, les actions de renforcement des compétences prévues dans le cadre du projet pilote permettront aux producteurs de se doter progressivement des compétences nécessaires à la poursuite des actions après le projet. Les partenaires publics que sont l'INERA, la

Commenté [U22]: a quelle occasion ces données seront collectées il faudra la préciser

Commenté [IS23R22]: corrigé

Commenté [U24]: suivi interne

Commenté [IS25R24]: corrigé

Commenté [U26]: de suivi est mieux

Commenté [IS27R26]: corrigé

SONAGESS, pourront beaucoup apprendre du présent projet vu qu'il s'étend de la production des semences de base à la commercialisation. Par ailleurs, la Direction Régionale de l'Agriculture qui est appelée à être un relais pour ce projet pourra y puiser de nouvelles stratégies pour une meilleure gestion des intrants subventionnés de l'État.

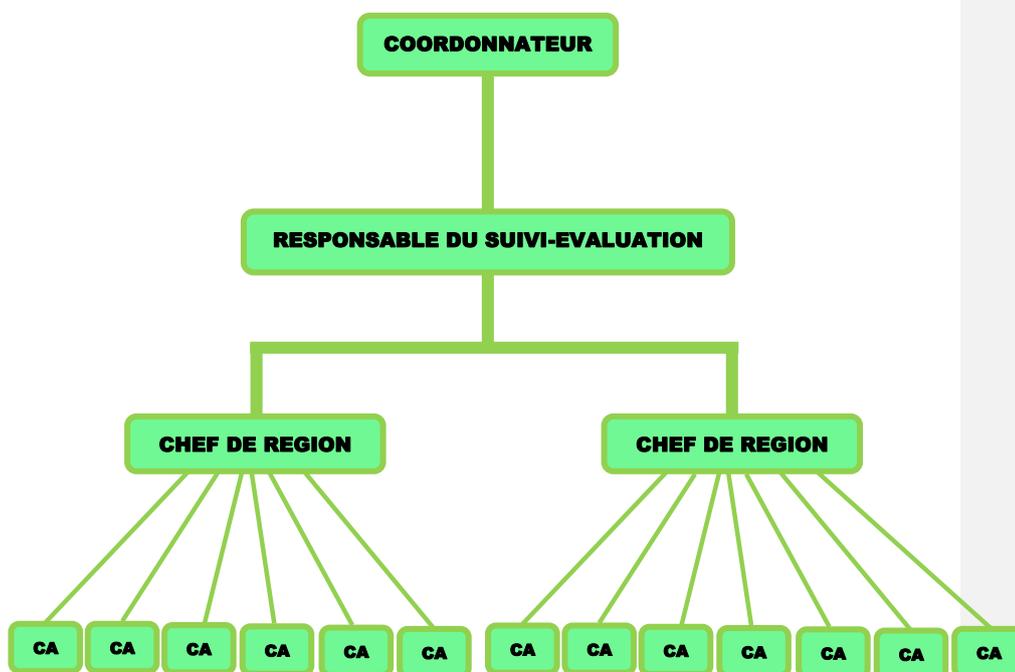
## LES RESSOURCES NECESSAIRES

### V.1. LES RESSOURCES HUMAINES

La conduite des activités du projet pilote sera effectuée par une équipe opérationnelle de 2 cadres de la Direction de la Production Cotonnière (DPC) de la SOCOMA, de 2 chefs de région. Cette équipe de la DPC sera à mi-temps sur le projet soit 8 mois par an. Un consultant sera recruté et responsabilisé comme point focal du programme sur les aspects de planification, de suivi global et monitoring de la mise en œuvre des activités.

L'équipe opérationnelle sera renforcée par 13 conseillers d'agriculture chargés de la formation de l'accompagnement des producteurs ainsi que du suivi terrain des activités. Ces agents supplémentaires auront des contrats de saisonniers qui s'étendront sur les périodes d'activités intenses soit 8 mois maximum. Deux agents par région soit en tout 4 agents seront responsabilisés sur les aspects de commercialisation avec les structures externes que sont la SONAGES et l'association des commerçants.

#### V.1.1. Organigramme du projet



## **V.2. LES RESSOURCES MATERIELLES**

### **V.2.1. Les motos pour agents**

Comme indiqué plus haut, 13 conseillers d'agriculture seront recrutés pour assurer la formation et l'accompagnement des producteurs ainsi que le suivi terrain des activités. Ces multiples activités vont certainement susciter des déplacements fréquents sur le terrain. À cet effet, il est prévu pour d'acquies et de mettre à la disposition de ces 13 agents, des motos.

### **V.2.2. Les GPS pour agent**

Pour une meilleure gestion de la zone de couverture du projet, le géo référencement des parcelles des bénéficiaires sera réalisé par les agents. Cela permettra de réaliser la cartographie de la zone de couverture du projet afin de suivre l'évolution des différents indicateurs. À cet effet, les agents chargés d'effectuer cette tâche seront dotés de GPS.

### **V.2.3. Tablettes collecte de données**

Dans le système de suivi-évaluation les agents joueront un rôle fondamental pour ce qui est de la collecte continue des données sur le terrain. C'est d'ailleurs ces données qui permettront à la DPC de faire régulièrement les mises à jour pour apprécier l'évolution des indicateurs sur le terrain. Au vu de la quantité de données à collecter et à traiter, l'option des tablettes de collecte de données semble la plus optimale. Ainsi, les agents seront dotés de tablettes de collecte de données pour effectuer ce travail.

### **V.2.4. Ordinateur portable**

Pour la suite du travail de collecte de données à savoir la consolidation et le traitement des données ainsi que les différents reportages, deux ordinateurs portables seront mis à la disposition des cadres de la DPC.

### **V.2.5. Pesons pour pesage**

Le pesage est un aspect fondamental du suivi de l'évolution des rendements et de la productivité. Ainsi, ces instruments de mesures seront mis à la disposition des agents d'agriculture pour assurer une bonne distribution des semences améliorées mais aussi pour assister les producteurs dans l'évaluation des quantités produites.

### **V.2.6. Matériel de formation**

Pour assurer la formation théorique des producteurs sur les différentes thématiques indiquées plus haut, il est indispensable que des supports de formation soient réalisés. Par ailleurs, il s'agit de supports de formation adaptés à l'apprentissage des adultes tels que les boîtes à images, les manuels illustrés ou des posters rédigés dans un français simple et accessible avec beaucoup d'illustrations. En outre, d'autres équipements tels que le matériel audio-visuel viendront renforcer ces outils pour les animations.

### **V.2.7. Kits de vulgarisation**

La formation des producteurs sera aussi bien théorique que pratique. À cet effet, en plus des séances de formation et ou de sensibilisation en salle, d'autres séances plus pratiques (champs écoles, parcelles de démonstration) seront réalisées. Les kits de vulgarisation sont prévus pour faciliter la mise en œuvre de ces formations pratiques sur le terrain.

### V.3. LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources financières dans le cadre du projet pilote viendrait pour l'essentiel soit 80% d'un partenaire technique et financier dont les axes d'interventions concernent la promotion du monde rural, la sécurité alimentaire et l'amélioration des conditions de vie de couches vulnérables. Cette contribution en terme de budget estimé sera de **252 932 680 FCFA (Deux cent cinquante-deux millions neuf cent trente-deux mille six cent quatre-vingt francs CFA)**

La société cotonnière la SOCOMA contribuera pour 15% dont l'estimation dans le projet global va consister en l'évaluation des temps consacré par son personnel mobilisé dans la mise en œuvre du projet .A cet effet 3 cadre et 13 agents terrain seront mobilisés pour consacrer une partie de leur temps de travail au projet pilote, et l'évaluation financière proportionnelle de ce temps consacré constitue la participation financière de la SOCOMA soit environ **47 539 902 FCFA (quarante-sept millions cinq cent trente-neuf neuf cent deux francs CFA)**

Les cibles bénéficiaires que sont les producteurs et leurs groupements devront notamment dans le cadre de renforcement de leurs capacités devront préparer les salles ou sites et préparer les rafraichissements en eau lors des séances. Les semences et intrants commandés sont d'abord stockés dans les magasins des groupements, ainsi l'estimation financière de leur contribution est d'environ **15 846 634 FCFA (quinze millions huit cent quarante-six mille six cent trente-quatre francs CFA )**.

**Un fond intrant** sera créé et abondé par le partenaire financier d'un montant d'environ **32 797 500 FCFA (Trente-deux millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent francs CFA)**,auprès d'une banque locale. L'objet de ce fond est de servir de garantie pour les situations de non remboursement de la part des producteurs des montants des intrants reçus à crédit pour leur campagne.

Commenté [U28]: revoir la phrase

Commenté [IS29R28]: Corrigé

**Tableau 3: Cadre logique du projet pilote**

Activité	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<b>Former 9000 producteurs de coton sur les bonnes pratiques de production de maïs.</b>	90% producteurs formés améliorent leurs pratiques de production de maïs et accroissent leurs productions. Au moins 70 % de producteurs maîtrisant les bonnes techniques	Bilans de campagne	Les producteurs s'approprient les techniques enseignées
<b>Produire le maïs avec les semences améliorées</b>	100% des producteurs du projet reçoivent de la semence améliorée pour le maïs et les utilisent dans leurs champs et au moins 95% de producteurs utilisant la semence améliorée	Bordereaux de livraison	La semence améliorée influe positivement sur la productivité
	100 % des producteurs reçoivent des intrants à crédit et les appliquent dans leurs champs de maïs et 100% de producteurs appliquant les intrants	Bordereaux de livraison	L'accès aux intrants à crédit améliore son utilisation
	Au moins 90% producteurs de coton améliorent leurs rendements et de maïs et sécurisent leur disponibilité alimentaire	Rapports périodiques	Les producteurs adoptent de façon durable les semences améliorées
	Au moins 50% producteurs de coton améliorent et diversifient leurs revenus à travers la production de maïs	Rapports périodiques	Les producteurs vendent de façon durable le maïs produit
<b>Commercialiser efficacement le surplus de production</b>	Les producteurs vendent au moins 20% de leur Maïs récolté selon la convention de subvention à un autre producteur ou acheteur	Convention de subvention	La commercialisation groupée permet aux producteurs d'avoir un meilleur prix
<b>Vulgariser la rotation culturale avec les légumineuses</b>	Au moins 10% des exploitations du projet cultivent des légumineuses	Bilan de campagne	La rotation céréales-légumineuses est favorable à une bonne gestion de la fertilité des sols

**Commenté [U30]:** préciser le nombre de producteur a former sinon comment obtenir les 90%

**Commenté [IS31R30]:** corrigé

**Commenté [U32]:** Promouvoir n'est pas indiquer pour les activités

**Commenté [IS33R32]:** Corrigé

<b>Former les producteurs en utilisant les cahiers d'application à la démarche FBS</b>	Au moins 50 % de producteurs dont 20% de femmes utilisent le cahier d'application et gèrent leurs exploitations comme une entreprise agricole	Cahiers d'application FBS	La formation FBS permet au producteur de maîtriser ses coûts de production
--	---	---------------------------	--

## **LES RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION**

Le présent projet présente une potentielle capacité d'amélioration des conditions de vie des producteurs de coton de l'Est du Burkina par la diversification de leurs sources de revenus. Cela exige par ailleurs dans la mise en œuvre une implication effective de la SOCOMA non seulement, et celle des bénéficiaires directes et indirectes.

Toutefois, dans le contexte actuel du Burkina, les activités agricoles sont généralement soumises à des risques courants liés aux facteurs climatiques. Par ailleurs, pour le cas précis des céréales et plus particulièrement, du maïs, il y a l'inorganisation des acteurs, le faible taux d'adoption des bonnes pratiques, l'accès quasi inexistante des intrants à crédit, la forte fluctuation des marchés, etc.

Une synthèse des principaux risques est faite dans le tableau N° 4 ci-dessous avec quelques mesures d'atténuation qui permettront de prévenir ou de circonscrire leurs effets probables.

**Tableau 3 :** Risques identifiés et mesures d'atténuation

Supprimé: 4

Risques	Description	stratégies d'atténuation
<b>Facteurs climatiques</b>	Les déficits pluviométriques, les poches de sécheresse et les inondations	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Choisir des semences qui s'adaptent bien à la zone agro climatique ;</li> <li>b) Privilégier les semences à cycle court ;</li> <li>c) Être rigoureux dans le choix des parcelles.</li> </ul>
<b>Les risques de production</b>	Les producteurs n'adoptent pas les bonnes pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Cibler les producteurs formés sur le FBS ;</li> <li>b) Renforcer les capacités des producteurs sur les BPA</li> <li>c) Exhorter les producteurs à exploiter les superficies suivant leurs capacités</li> <li>d) <b>Intensifier</b> l'appui technique aux producteurs ciblés</li> </ul>
<b>Les risques de marché</b>	Les variations de prix sur le marché sont défavorables	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Organiser les producteurs ;</li> <li>b) Appuyer les producteurs pour la commercialisation groupée ;</li> <li>c) Assurer la mise en relation entre producteurs et gros consommateurs.</li> </ul>
<b>Le risque de décalage des activités du projet</b>	Retard au niveau du chronogramme du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Éviter toute improvisation dans la mise en œuvre du projet ;</li> <li>b) Suivre de façon rigoureuse la planification des activités ;</li> <li>c) Mettre les intrants agricoles à temps à la disposition des producteurs.</li> </ul>
<b>Risques techniques</b>	Le non-respect des engagements par les bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Mettre un accent particulier sur l'explication de l'esprit du projet et du bien-fondé du respect des engagements pour la durabilité.</li> </ul>

**Tableau 5 : Budget *estime* de la contribution du programme**

Poste	Description	Unité	Quantité	Coût unit	Total CFA
<b>1.</b>	<b>Biens d'investissement</b>				<b>54 794 000</b>
1,1	Achat motos pour agents	Unité	13	885 000	11 505 000
1,2	Achat GPS pour agent	Unité	13	225 000	2 925 000
1,3	Ordinateur portable	Unité	2	400 000	800 000
1,4	Tablettes collecte de données	unité	13	300 000	3 900 000
1,5	Pesons pour pesage	Unité	7	409 500	2 866 500
1,6	Fonds INTRANTS				32 797 500
<b>2.</b>	<b>Biens de consommation</b>				<b>93 791 000</b>
<b>2.1.</b>	<b>Charges pour la production</b>				<b>75 566 000</b>
2.1.1 Production de la semence	Semences	kg	4 340	1 500	6 510 000
	Engrais NPK	sac	196	14 800	2 900 800
	Engrais Urée	sac	196	14 800	2 900 800
	Herbicide prélevée	sachet	408	1 950	795 600
	herbicide total	sachet	408	1 850	754 800
	Frais de mise en place	forfait	3	500 000	1 500 000
	subvention Engrais aux producteurs	sac	36 000	1 500	54 000 000
2.1.2	Location des sites	forfait annuel	3	500 000	1 500 000
2.1.3	sac de récoltes des semences	sac de Maïs	5 880	800	4 704 000

Poste	Description	Unité	Quantité	Coût unit	Total CFA
<b>2.</b>	<b>Biens de consommation</b>				<b>93 791 000</b>
<b>2.2</b>	<b>Fonctionnement</b>				<b>18 225 000</b>
2.2.1	contribution frais de fonctionnement	forfait annuel	3	200 000	600 000
2.2.2	Mission DPC	mois	48	30 000	1 440 000
2.2.3	Mission supervisons	mois	48	20 000	960 000
2.2.4	Mission régionales	mois	48	20 000	960 000
2.2.5	Mission agents	mois	312	10 000	3 120 000
2.2.6	matériel de formation	forfait	13	25 000	975 000
2.2.7	Kits vulgarisation	forfait	13	30 000	1 170 000
2.2.8	Frais de formation producteurs	forfait annuel	3	3 000 000	9 000 000
<b>3</b>	<b>Personnel interne</b>				<b>8 640 000</b>
3.1	2 Coordination DPC	mois	48	100 000	4 800 000
3.2	2 Staff régional	mois	48	60 000	2 880 000
3.3	1 Comptabilité	jours	48	20 000	960 000
<b>4</b>	<b>Personnel externe</b>				<b>86 707 680</b>
4,1	Salaires agent(13) de vulgarisation	mois	312	101 515	31 672 680
4,2	carburant et entretiens 13 agents vulgarisateurs	mois	312	25 000	7 800 000
4,3	Frais de communication agents	Forfait	312	5 000	1 560 000
4,4	Frais de formation agents	forfait annuel	3	975 000	2 925 000
4,5	formation technique de recolte et stockage	forfait	1	-	14 250 000
4,6	formation sur la commercialisation des cultures	forfait	1	-	14 250 000
4,7	formation BPA	forfait	1	-	14 250 000

Projet pilote de fourniture de semences améliorées de maïs par la SOCOMA aux producteurs de coton de l'est du Burkina Faso  
Boureima SANON

Poste	Description	Unité	Quantité	Coût unit	Total CFA
<b>5</b>	<b>Autres couts</b>				<b>9 000 000</b>
5,1	mission d'audit	forfait par exercice	3	1 500 000	4 500 000
5,2	Consultants (data collection, évaluation)	forfait annuel	3	1 500 000	4 500 000
<b>TOTAL</b>					<b>252 932 680</b>

Tableau 6 : Chronogramme des activités

Activités principales	Période de réalisation											
	AN 1				AN 2				AN 3			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1. Identifier et sélection des producteurs cibles												
2. Recruter des Agents												
3. Constituer le fond intrants												
4. Contracter et commander intrants et semences												
5. Commande des équipements (moto, GPS, ordinateurs, tablettes...)												
6. Répartir les intrants chimiques et semences												
7. Former sur les techniques de récolte et stockage												
8. Former sur la commercialisation des céréales												
9. Former sur les BPA												
10. Négocier et contractualiser pour la commercialisation												
11. Récolte et stockage												
12. Commercialisation												
13. Evaluations												
14. Audit de fin de projet												



## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'analyse de la situation et des relations entre une société cotonnière et les producteurs de la localité est plus complexe qu'elle n'y paraît. Le document de projet pilote proposé pour un schéma de consolidation des appuis spécifique pour augmenter la base alimentaire des producteurs de la zone par la société cotonnière a été une source inouïe d'information.

La société cotonnière est une société purement privée dont l'actionnariat majoritaire est étranger, elle fait de gros investissements capitalistiques dans la production et dans la transformation industrielle espérant amortir ces investissements par la quantité de coton produite. Ces facteurs rendent difficiles certaines décisions d'interventions de la part de l'équipe de la direction locale, surtout celles qui relèvent en réalité du rôle régalien de l'Etat central, ce sont par exemple le renforcement des capacités des producteurs sur les produits alimentaires, la fourniture des intrants et semences céréales entre autres.

Cependant des services et initiatives de développement, d'amélioration des conditions de vies des populations de la zones sont entreprises par ladite société en étroite collaboration et au bénéfice des populations. Une forte expérience de partenariat existe déjà par le truchement de la construction des infrastructures de santé, scolaires et des pistes cotonnières.

Au-delà de l'aspect socio-économique et de l'objectif global de lutte contre la pauvreté, la fourniture de semences maïs améliorées et des intrants aux producteurs par la société cotonnière, contribuent fortement au raffermissement des relations entre la société et les membres producteurs et partant la cohésion de toute la société. C'est une opportunité d'échanges et de connaissances qui doit être largement exploité aussi.

Au regard des résultats escomptés de l'amélioration de la production à la commercialisation du surplus de production en passant par l'adoption de nouvelles semences et de pratiques de production, toute la chaîne de valeurs agricoles coton céréales sera renforcée avec des producteurs plus professionnels et ayant plus de revenus.

Néanmoins des recommandations subsistent pour l'atteinte effective de ces résultats :

- Respecter les engagements par toutes les parties prenantes durant cette phase pilote, ce qui éviterait le découragement de ceux qui sont toujours motivés.
- Mettre à disposition et à temps les agents, au niveau de la société cotonnière, c'est essentiellement la disponibilité des agents sur les temps convenus et contractuels. En effet la SOCOMA semble en sous capacité engendrant une charge de travail élevée par agent, le projet pilote peut sembler pas prioritaire ;
- Donner les crédits intrants selon les capacités réelles des producteurs, le fonds intrant peut rapidement s'épuiser si dès les premiers instants les impayés sont très élevés, on fera appel au fond mais cela risque de ne pas durer.
- Avoir les semences et les intrants à temps, les producteurs faisant beaucoup de spéculations si les intrants promis n'arrivent pas à temps les superficies prévues pourraient être affectées ailleurs

**Nous** osons espérer que le document sera exploité de façon optimale afin de tirer énormément profit des stratégies proposées aux bénéficiaires des populations et du Burkina.

## **BIBLIORGRAPHIE**

**A. TRAORE (2008)** « Evaluation de différentes formules de fumure du maïs dans les systèmes de culture dans le terroir de tin, province du Kéné Dougou, en zone cotonnière ouest du Burkina Faso », mémoire de fin de cycle

**D. BAHAN (2009)** Monographie de la Région de l'Est

**D. ELOLA (2012)** « Evaluation multilocale d'hybrides et de lignées de maïs (*Zea mays* L.) » mémoire de fin de cycle

**DGPE (2011)** « Résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2010/2011 »

**DGPE (2012)** « Résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2011/2012 »

**DGPE (2013)** « Résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2012/2013 »

**DGPE (2014)** « Résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2013/2014 »

**DGPE (2015)** « Résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2014/2015 »

**G. FAURE (2012)** Les effets du système d'innovation sectoriel de la filière coton au Burkina Faso sur les dynamiques d'évolution des exploitations familiales et du milieu rural

**GNIS Pédagogie (2018)** « Le maïs : son origine et ses caractéristiques », fiche pédagogique

**MECV/IPE (2011)** « Analyse économique du secteur du coton ; liens pauvreté et environnement »

**PICOFA (2006)** « Stratégies de gestion de la fertilité des sols et des ressources naturelles dans la Région de l'est du Burkina Faso », étude de base relative à l'établissement de la situation de référence dans la zone d'intervention du PICOFA, Rapport Provisoire

**G. TRAORE (2016)** « Analyse de l'adaptation du maïs (*Zea mays* L.) à la culture en saison sèche froide au Burkina Faso », mémoire de fin de cycle

**S. DARDEL (2018)** Projet de Partenariat Coton des Pays du C4 en Afrique de l'Ouest (C4CP)

**UICN-Burkina Faso (2015)** « Évaluation de l'état général des ressources pastorales dans la région de l'Est du Burkina Faso »

## ANNEXES

**Annexe 1: Liste des personnes rencontrées**

<b>Structure</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Qualification</b>
<b>SOCOMA</b>	<b>COMPAORE Ali</b>	<b>Directeur Général</b>
	<b>YE Louis</b>	<b>Directeur de la Production</b>
	<b>ZOMA Ahmadou</b>	<b>Chef de service formation et appui aux producteurs</b>
	<b>LALLOGO Issiaka</b>	<b>Suivi évaluation</b>
<b>UPPC Gourma</b>	<b>Bureau provincial</b>	<b>18 producteurs</b>
<b>UPPC TAPOA</b>	<b>Bureau provincial</b>	<b>9 Producteurs</b>

**Annexe 2: Guide d'entretien semi-structuré**

N°	Question
1	Quelle est votre perception de la disponibilité alimentaire des producteurs de coton dans votre zone d'intervention ?
2	Quelles sont les actions que la SOCOMA mène à cet effet ?
3	Quel est votre mode opératoire ?
4	Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans ce cadre ?
5	Quel type de collaboration la SOCOMA entretient-elle avec les autres acteurs ?
6	De quels types de soutien la SOCOMA pourrait-elle avoir besoin pour surmonter ces difficultés?

### **Annexe 3: GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS GROUP**

Date de l'entretien : .....

Village : .....

1. Quelles sont en dehors du coton les principales cultures que vous avez produites ces 3 dernières années ?
2. Quelles est la répartition des terres suivant ces cultures ?
3. Utilisez-vous des semences améliorées pour produire ces différentes spéculations ?
4. Comment obtenez-vous ces semences améliorées ?
5. Utilisez-vous des engrais dans vos exploitations en dehors du coton ?
6. Quel type d'engrais utilisez-vous ?
7. Comment obtenez-vous ces engrais ?
8. Quelles utilisations faites-vous des produits de votre exploitation agricoles ?
9. Les produits de votre exploitation agricoles couvrent-ils les besoins de votre ménage ?

10. Si non, combien de mois sont couverts par les produits de votre exploitation agricole ?

Spéculations	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mil												
Maïs												
Riz bas-fonds non aménagés												
Riz haute Terre												
Fonio												
Sorgho blanc												
Sorgho rouge												
Igname												
Patate												
Niébé												
Voandzou												
Arachide												
Sésame												
Soja												